

Québec, le 4 juin 1999

Monsieur Michel Guimont
Directeur des infrastructures
Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
20, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Monsieur Guimont,

Aux fins de son enquête et dans le but de répondre à un courrier reçu, la Commission sur la gestion de l'eau vous demande de bien vouloir lui fournir les réponses aux questions suivantes :

- Compte tenu que le MAMM s'apprête à envoyer les normes de surverses (eaux de débordement) à la CUM, comment envisagez-vous que la CUM pourra respecter ces normes si elle ne gère pas l'amont des intercepteurs ?
- Serait-il possible d'envisager une formule de gestion unique, comme par exemple une régie ou une CUM élargie ?

Je vous remercie de votre sollicitude et de votre célérité.

Hélène Marchand
Secrétaire de la Commission